



## DEMANDE D'ACCES RESTAURATION SCOLAIRE.

Les inscriptions sont à renouveler chaque année scolaire.

LES DOSSIERS DEVRONT ETRE DEPOSES OU ENVOYES EN MAIRIE AU SERVICE

**LA FAMILLE**

RESTAURATION SCOLAIRE

### COORDONNEES DU RESPONSABLE LEGAL QUI A LA CHARGE DES ENFANTS

Responsable légal : Mère  Père  ou tuteur

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Téléphone professionnel : Adresse e-mail :

Situation familiale : Marié(e)  En union libre  Divorcé(e) ou séparé(e)

Célibataire  Pacsé(e)  Veuf(ve)

Profession : Lieux de travail :

L'autre adulte vivant au foyer : Mère  Père  ou tuteur  ou conjoint  Concubin

Nom : Prénom :

Téléphone portable : Téléphone professionnel :

Profession : Lieux de travail :

### PARENT NON DOMICILIE A LA MEME ADRESSE

L'autre parent : Mère  Père  ou tuteur

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Profession : Lieux de travail :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Téléphone professionnel : Adresse e-mail :

### RAISONS POUR LESQUELLES LA CANTINE EST SOLLICITEE

.....  
.....  
.....

NUMERO ALLOCATAIRE CAF : .....

Les parents s'engagent à souscrire une assurance responsabilité civile pour couvrir leurs

**LES ENFANTS**

1er ENFANT Ecole d'affectation 2010/2011

Classe

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

A :

Ecole fréquentée en 2009/2010 :

Classe :

**P.A.I.**L'enfant présente-t-il une allergie alimentaire  
ou une intolérance alimentaire ? \*OUI NON **CANTINE SCOLAIRE**OCCASIONNEL REGULIER **PRECISEZ LES JOURS**LUNDI MARDI **DE CANTINE DEMANDES**JEUDI VENDREDI 

2eme ENFANT Ecole d'affectation 2010/2011

Classe

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

A :

Ecole fréquentée en 2009/2010 :

Classe :

**P.A.I.**L'enfant présente-t-il une allergie alimentaire  
ou une intolérance alimentaire ? \*OUI NON **CANTINE SCOLAIRE**OCCASIONNEL REGULIER **PRECISEZ LES JOURS**LUNDI MARDI **DE CANTINE DEMANDES**JEUDI VENDREDI **ENFANTS NON SCOLARISES :****Nom, Prénom, Age :**.....  
.....**PAIEMENT DE LA RESTAURATION : (cf « le règlement des cantines scolaires »)**

Le système fonctionne en pré-paiement, c'est-à-dire que les frais de cantine doivent être réglés à l'avance dans les quinze jours qui précèdent le mois.

- par chèque, en mairie ou en mairie annexe ou par correspondance ou par dépôt dans la boîte aux lettres de la mairie, sans omettre de joindre le coupon détachable figurant sur la facture ;
- par espèces, uniquement en mairie ;
- par prélèvement bancaire (dossiers et renseignements disponibles auprès du Régisseur en mairie)

Tout impayé sera susceptible d'entraîner une mise en recouvrement de la part des services du Trésor Public.

3eme ENFANT	Ecole d'affectation 2010/2011	Classe
Nom :	Prenom :	
Né(e) le :	A :	
Ecole fréquentée en 2009/2010 :	Classe :	
<b>P.A.I.</b>	L'enfant présente-t-il une allergie alimentaire ou une intolérance alimentaire ? *	
	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
<b>CANTINE SCOLAIRE</b>	<b>OCCASIONNEL</b> <input type="checkbox"/>	<b>REGULIER</b> <input type="checkbox"/>
<b>PRECISEZ LES JOURS</b>	<b>LUNDI</b> <input type="checkbox"/>	<b>MARDI</b> <input type="checkbox"/>
<b>DE CANTINE DEMANDES</b>	<b>JEUDI</b> <input type="checkbox"/>	<b>VENDREDI</b> <input type="checkbox"/>

### Pièces à joindre :

-Copie Justificatif de domicile de moins de 3 mois

-  Copies bulletins de paye (3 derniers) ou attestation de travail pour chacun des parents ou pour le parent figurant en tant que responsable légal et son conjoint

-  Pour les familles domiciliées hors agglomération, il n'est pas nécessaire de fournir les justificatifs d'emploi, ainsi que pour les familles avec un enfant de moins de 3 ans non scolarisé.

- Certificat médical pour les petites sections de maternelle ou pour les premières inscriptions, mentionnant que l'enfant ne présente pas de contre indication à la prise des repas au service de restauration scolaire.

### **CAS DES INTOLERANCES ALIMENTAIRES ET ALLERGIES**

Si votre enfant présente une allergie ou intolérance alimentaire, fournir obligatoirement un certificat médical sous pli cacheté à l'attention du médecin scolaire. Votre dossier sera soumis pour examen au médecin scolaire. Il est rappelé qu'un enfant qui nécessite une surveillance sur le plan alimentaire ne peut être accueilli à la demi pension qu'avec un projet d'accueil individualisé (P.A.I) prévoyant la fourniture de paniers repas par les parents, tous les jours où il est présent en cantine.

Je certifie sur l'honneur que tous les renseignements figurant sur cette fiche sont exacts et avoir pris connaissance du règlement des cantines scolaires.

DATE ET SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL :

**EN AUCUN CAS CETTE DEMANDE NE VAUT AUTORISATION DE PRENDRE DES REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE.**

**Les personnes ne remplissant pas les conditions seront informées par courrier.**

**CADRE RESERVE A LA MAIRIE**

**ATTESTATION DE DEPOT  
DE DEMANDE D'ACCES  
A LA RESTAURATION SCOLAIRE  
2010/2011**

**DATE DU DEPOT EN MAIRIE :**

**NOM PRENOM DE L'ENFANT :**

**CACHET PARAPHE**

## CADRE RESERVE A LA MAIRIE

### AVIS SUR ADMISSION :

Les informations recueillies sont nécessaires à l'inscription à la cantine scolaire. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service des affaires scolaires. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service éducation.

**ATTESTATION  
DE  
DEPOT**

**Tout renseignement particulier dans l'intérêt  
de l'enfant peut être signalé en Mairie.**

 **Mairie de LA CRAU**  
**Service restauration scolaire**  
**BD de la république**  
**83260 LA CRAU**

 : 04 94 01 56 80 Poste 204

**Mail pour réservation de repas occasionnels**  
**[restauration.scolaire@villedelacrau.fr](mailto:restauration.scolaire@villedelacrau.fr)**